

Les transitions université-emploi



Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la plupart des études définissent la transition comme le temps écoulé entre la sortie de l'école (soit à l'obtention du diplôme, soit par abandon) et le premier emploi régulier. Cependant, la définition de l'emploi régulier varie d'une étude à une autre et d'un pays à un autre. Aussi, nombre d'études fixent-elles la fin de la transition au premier emploi, quel qu'il soit, tandis que certaines autres se réfèrent à des dimensions qualitatives telles que le premier emploi régulier, caractérisé par un contrat type. En partant du principe qu'une personne n'a pas « transité » jusqu'à ce qu'elle occupe un emploi qui réponde aux critères de base de la « décence », à savoir une permanence de l'emploi qui puisse garantir au travailleur un sentiment de sécurité (par exemple, un contrat à durée indéterminée), ou un emploi dont le travailleur est personnellement satisfait, l'OIT introduit donc une nouvelle dimension de la qualité dans la définition standard de la transition de l'école au travail. La transition de l'école vers la vie active est définie

comme le passage d'une jeune personne (âgée de 15 ans à 29 ans) à partir de la fin des études jusqu'au premier emploi stable ou satisfaisant.